

Michèle Delaunay veut limiter le poids du reste à charge en Ehpad

François Hollande a promis une loi sur la perte d'autonomie pour la fin 2013 donnant ainsi le top départ du travail préparatoire à la réforme. Devant les journalistes, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, Michèle Delaunay, est revenue sur les premières pistes d'action distillées dans la presse, notamment l'encadrement des tarifs des Ehpad.

"Il n'est pas possible de sortir une personne âgée d'une maison de retraite parce qu'elle ne peut plus payer ou à l'inverse de maintenir un âgé seul à domicile pour de simples raisons financières". Lors de ses vœux à la presse, le 29 janvier, Michèle Delaunay a réaffirmé qu'elle désirait s'atteler au chantier du coût des places d'hébergement en établissement pour personnes âgées (Ehpa et Ehpad) comme elle l'avait déclaré quelques jours plus tôt dans une interview au *Parisien*, ainsi que sur son blog. "On nous dit que l'on manque de places en établissement mais on manque surtout de places accessibles", a fait valoir la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie.

Un objectif d'accessibilité financière

Pour l'ancienne députée de Gironde, l'objectif essentiel est "de mettre en cohérence, de combler le fossé entre le montant moyen de la pension de retraite et le coût moyen (reste à charge) des maisons de retraite". Un écart important puisque le montant moyen du reste à charge est aujourd'hui de 1 600 € par mois pour un Ehpad public, 2 400 € pour un Ehpad privé à but lucratif, les Ehpad privés à but non lucratif se situant un peu au-dessus des Ehpad publics. Tandis que le montant moyen des pensions de retraite est de 900 € pour les femmes (qui constituent entre les deux tiers et les trois quarts des personnes en établissement) et de 1 200 € pour les hommes. "François Hollande nous a demandé de rendre accessibles les maisons de retraite aux classes moyennes qui sont de très loin les plus nombreuses", a déclaré la ministre. Avant d'ajouter : "Cette mission nous engage, nous la porterons avec beaucoup de force. Nous allons explorer toutes les pistes que nous soumettrons à son arbitrage et à celui du Premier ministre".

Encadrement des tarifs

Parmi les pistes pour diminuer le reste à charge, la ministre a évoqué la diminution des coûts impactant le tarif hébergement, comme le coût du foncier (des terrains) des maisons de retraite ou encore la mutualisation entre plusieurs établissements, "comme c'est le cas dans des Ehpad publics d'Essonne" (sur ces initiatives, lire le billet du député PS Jérôme Guedj, président du conseil général du 91). Dans *Le Parisien*, la ministre avait donné des exemples de mutualisation des frais d'établissements ("un directeur pour trois, des achats groupés..."), provoquant immédiatement une réaction critique des professionnels (*voir encadré, ci-dessous*). Autre sujet assez polémique : l'encadrement des tarifs. Sur ce point, la ministre propose d'encadrer le prix du loyer à la relocation, au changement de résident, comme l'a fait Cécile Duflot pour les logements locatifs. Mais aussi d'établir des conventions avec les maisons de retraite pour limiter les marges d'augmentation de tarifs. Enfin, les aides publiques (APA, APL, ALS) font également partie des pistes soumises à la réflexion, l'objectif étant de "revoir leur distribution pour les rendre plus efficaces". La ministre a déclaré qu'à titre personnel, elle n'était pas favorable au recours sur succession et qu'elle lui préférerait une augmentation des droits de succession (tout en favorisant les donations aux descendants).

Un site internet pour aider les familles

"Aujourd'hui, les gens sont perdus", a déploré la ministre. Qui souhaite donc pouvoir offrir plus de transparence aux familles et faire jouer la concurrence en mettant en place un site internet national où chacun pourra trouver aisément les maisons de retraite du territoire (établissements publics et privés), les places disponibles, les services, les coûts précis et aussi les surcoûts "que beaucoup d'établissements facturent en sus" (blanchisserie, coiffure, autres prestations...). Le site pourrait être lancé indépendamment de la future loi autonomie : "nous en sommes au stade de l'étude de faisabilité", a indiqué Michèle Delaunay qui souhaite confier le pilotage d'une expérimentation sur le sujet à l'ARS d'Aquitaine.

Une réforme bouclée avant les municipales de mars

"Cette réforme sera prête d'ici la fin de l'année", a déclaré François Hollande, le 25 janvier, au congrès de l'Uniopss. Faut-il entendre que le projet de loi sera présenté en conseil des ministres avant fin 2013 ou que le texte sera définitivement voté au Parlement avant cette échéance ? Le ministère des personnes âgées n'a pas apporté plus de précisions à ce sujet. Mais vraisemblablement la réforme devrait être définitivement adoptée avant les élections municipales de mars 2014 (électorat à conquérir). 2013 sera donc consacrée à une grande concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur des personnes âgées. Le coup d'envoi de cette phase d'échanges sera sans doute donné avec la publication des rapports des trois groupes de travail (Broussy, Aquino, Pinville) mis en place à l'automne dernier. Les intéressés ont transmis leurs conclusions à la ministre qui les remettra au Premier ministre "incessamment sous peu" (dans les semaines à venir), avant de les rendre publiques.

Les professionnels opposés à une mutualisation des postes de directeurs

Les professionnels se félicitent des annonces présidentielles sur une réforme de la perte d'autonomie. En revanche, les propos de M. Delaunay les refroidissent. L'AD-PA a ainsi réagi dès le 28 janvier, jugeant ses déclarations "très inquiétantes". Sur sa volonté de contrôler les tarifs, l'association de Pascal Champvert rappelle tout d'abord que "80 % des tarifs sont décidés par les pouvoirs publics". Que si l'AD-PA "a toujours été favorable à la transparence financière", elle "refuse de cautionner une opération de diversion visant 5 à 6 % d'établissements fréquentés par les personnes âgées les plus riches". Le problème n'est pas, selon elle, "lié au coût des établissements, mais au fait que les personnes âgées et leurs familles payent 60 % du coût d'un établissement (entre 0 et 1 % à l'hôpital ou en clinique)". Les maisons de retraite "ne sont pas chères, elles sont mal remboursées". Par ailleurs, l'AD-PA estime que "supprimer des postes (de directeurs par exemple) c'est aller à l'encontre de ce qu'il faut faire". La prestation autonomie doit au contraire "augmenter le nombre de professionnels à domicile et en établissement pour rattraper le retard français". La FNAQPA s'indigne, elle aussi, des orientations évoquées (mutualisation de postes, plafonnement des loyers). Elle tient à rappeler que les maisons de retraite "sont extrêmement performantes compte tenu de leur rapport qualité/coût, au regard des moyens qui leur sont attribués". Interrogée sur la mutualisation des postes de directeurs, M. Delaunay (qui semble viser précisément l'exemple des Ehpad publics en Essonne pratiquant des tarifs moins élevés grâce à un effort de coopération) a déclaré : "Je n'ai pas dit que c'était la seule solution, mais c'est une piste. C'est déjà le cas pour les médecins coordonnateurs et pour les pharmacies".